

226C0424
FR0000051807-FS0290

30 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mars 2026, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 mars 2026, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE, et détenir 2 990 498 actions TELEPERFORMANCE² représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,87% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 68 980 actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 347 098 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.